Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 074-217402056-20260320-DEL_2026_22-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE ONNION**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 20 mars 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12 Absents : 01 Absents excusés : 02
Pouvoirs : 02 (PAPI Guillaume ayant donné procuration à GERVAIS André et MAURE Céline ayant donné procuration à GERVAIS Jean-claude)
M. JACQUARD Thierry est parti à 21h30
Votants : 14
Secrétaire de séance : OBERSON Jean-François

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✔		GERVAIS Jean-Claude	✔		JACQUARD Thierry		✔
VELAT Jocelyne	✔		BONDAZ Viviane	✔		CHARDON Brigitte	✔	
PAPI Guillaume		✔	OBERSON Jean-François	✔		GUILLERON Audrey	✔	
MAURE Nadine	✔		MAURE Céline		✔	HAY Matthieu	✔	
JADOT Jean-Noël	✔		CAVET Elise	✔		LAFFONT Florent	✔	

DELIBÉRATION N° 22-2026	**Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2026**
ADOPTÉE à l'Unanimité-	

M. JACQUARD Thierry est parti à 21h30

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;
CONSIDÉRANT le Conseil Municipal réuni en date du 24 février 2026 ;
Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2026, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Pour à 14 Voix,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 24 février 2026.

Ainsi fait et délibéré le 20 mars 2026
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
OBERSON Jean-François

Le Maire,
GERVAIS André